

---

---

LE:LECOF:TECH-MEDIAS:HIGHTECH

---

---

: LESECHOS.FR

---

## La Russie réclame 110 millions d'euros à Google France

**Après l'Afrique du Sud, la France est dans le viseur de la Russie, qui cherche à obtenir réparation pour le départ de Google de son territoire après le déclenchement de la guerre en Ukraine en 2022. Le liquidateur de l'ex-filiale russe pourrait cibler une dizaine d'autres filiales dans le monde.**

Il y a les avoirs russes gelés que les Occidentaux voudraient utiliser, mais c'est aussi vrai dans l'autre sens, la Russie essayant de recouvrer des actifs de sociétés ayant quitté son sol après la guerre en Ukraine. Dernier exemple : mercredi, la filiale russe de Google, liquidée en 2022, a signifié à Google France une mesure de saisie à titre conservatoire de 110 millions d'euros.

Cette décision, immédiatement applicable, intervient dans le cadre de la procédure engagée par le liquidateur de Google Russie contre sa société mère, Google International. La filiale française est visée au même titre que la sud-africaine et une dizaine d'autres filiales.

Cette chasse aux avoirs est vouée à maximiser les chances du liquidateur d'obtenir réparation pour les créanciers : 198 salariés qui n'auraient pas été payés pendant deux à trois mois (3 millions d'euros), 1.069 prestataires de services (notamment publicitaires, pour 242 millions) et l'Etat russe qui réclamerait des amendes administratives majorées (7 millions).

Les autorités russes avaient saisi le compte bancaire de Google Russie fin mars, « rendant impossible le fonctionnement du bureau russe, notamment le paiement des employés basés en Russie et des fournisseurs », expliquait un porte-parole du groupe américain. Présent à Moscou depuis 2005, le bureau avait mis en pause la plupart de ses opérations commerciales en Russie après la guerre.

### **Coquille vide**

Avant la faillite, rappelle l'avocat William Julié, représentant de Google Russie en France, la maison mère de Google a procédé à la remontée intégrale des dividendes de sa filiale russe pour plus de 100 millions d'euros. Or les juridictions russes ont établi que ces transferts constituaient une violation du droit commercial au détriment de la filiale locale, de ses employés et partenaires.

Forte de quatre décisions définitives en Russie, devant le tribunal arbitral de Moscou et la Cour suprême, la filiale russe (dont il ne reste plus que le statut juridique) entend donc faire exécuter ces jugements. « Ce qui est en jeu ici, c'est la responsabilité d'un géant

des GAFAM envers sa propre filiale, et la capacité de la justice à faire appliquer le droit », argumente William Julié.

#### **Lire aussi :**

DECRYPTAGE - Comment les réseaux d'influence russe intoxiquent l'opinion en ligne en temps réel

<https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/les-reseaux-d-influence-russe-intoxiquent-desormais-lopinion-en-ligne-en-temps-reel-2193539>

La Russie déplore la fuite de 100.000 employés de la tech

<https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/la-russie-deplore-la-fuite-de-100000-employes-de-la-tech-1890958>

Si l'affaire est évidemment à apprécier dans le contexte géopolitique de la guerre en Ukraine déclenchée par la Russie en 2022, ayant mené au départ de plusieurs multinationales du pays, les conseils de Google Russie font valoir qu'il s'agit du fruit d'une stratégie de la maison mère datant de 2018.

Selon un accord, consulté par « Les Echos », Google International a augmenté les remontées de profits depuis sa filiale, de 80 % en 2009, à 97 %, voire 98,5 % en 2018. La somme de 110 millions d'euros réclamée à la France, elle, correspond aux profits en Russie de 2015 à 2017.

#### **Guerre en Ukraine**

« On ne reproche pas à Google d'être sorti de Russie en 2022 », souligne l'avocat, rappelant que ce n'est pas la seule multinationale à avoir opéré ce mouvement, « mais on ne peut pas se cacher derrière la situation géopolitique pour expliquer ce qui s'est passé avant », poursuit-il.

La suite se jouera devant le tribunal judiciaire de Paris, qui doit être saisi dans les prochains jours. Il devra décider s'il reconnaît et autorise l'exécution des jugements russes sur le territoire français. En cas de confirmation de « l'executatur » (une décision judiciaire autorisant l'exécution en France d'une décision rendue par une juridiction étrangère), les sommes gelées pourront être saisies au bénéfice de Google Russie. Contacté, Google France n'était pas immédiatement joignable.

*par Thomas Pontiroli*

